

MALA
KOFF,
C'EST
NOUS!

COMPTE RENDU DE CONSEIL DE QUARTIER DU 12 AVRIL 2023 CENTRE

Animé par Michel AOUAD élu référent du quartier Centre et Maire adjoint - Vie des quartiers

En présence du **collectif d'animation du conseil de quartier Centre** et des **agents des services de la Ville**

À L'ORDRE DU JOUR

- **Présentation des projets lauréats du budget participatif dans le quartier centre**
- **Ateliers sur la charte de la promotion immobilière et de la construction durable**
- **Présentation de l'outil monrousseau.fr**
- **Stationnement dans le quartier**
- **Questions diverses**

PRÉSENTATION DE DEUX PROJETS LAURÉATS DU BUDGET PARTICIPATIF DANS LE QUARTIER CENTRE

Malako'cottes : il s'agit d'un poulailler participatif, quotidiennement entretenu par les membres d'un collectif. L'idée est de s'implanter dans le quartier et faire remonter les enjeux écologiques tout en permettant aux enfants de voir des animaux. Nous espérons l'installer à la ferme urbaine afin de travailler avec l'école et le centre de loisirs Jean-Jaurès. Plusieurs réflexions sont en cours pour la mise en place du projet, et les habitants intéressés sont invités à rejoindre le collectif lorsqu'il sera créé.

Des feuillus dans la rue : la rue Béranger, désormais piétonnisée, sera bientôt végétalisée. Ce projet consiste en l'installation de bacs végétalisés, le long de la rue, qui seront arrosés automatiquement. Cela renforcerait la végétalisation dans le quartier Centre et viendrait en complément des bacs végétalisés sur la place de l'hôtel de ville.

Une habitante demande s'il y a un âge minimum pour participer au budget participatif. Si oui, elle demande s'il serait possible de modifier la charte du budget participatif pour permettre la participation des enfants. De plus, dans quel délai les projets seront-ils réalisés ?

La participation était ouverte aux usager.es de la ville, âgés de 16 ans et plus. Un bilan du budget participatif sera réalisé et sera l'occasion de parfaire le dispositif pour qu'il réponde aux exigences des malakoffiot.es. Cela n'empêche pas les enfants de faire porter un projet par une personne de plus de 16 ans.

Les délais de réalisation varient selon les spécificités de chaque projet. Par exemple, le projet « 30 km/h, ouvrons l'œil ! », sur la pose de panneau de signalisation des limites de vitesse entre les rues Hoche et Avaulée, pourrait être réalisé rapidement. Le projet de poulailler participatif Malako'cottes sera quant à lui plus long car la grippe aviaire soumet la Ville à des contraintes sanitaires très élevées.

1/5



Pour contacter
l'équipe de la
démocratie locale :

democratielocale
@Ville-malakoff.fr

01 46 56 84 56
01 55 48 06 49



PRÉSENTATION DES ATELIERS DE LA CHARTE DE LA PROMOTION IMMOBILIÈRE ET DE LA CONSTRUCTION DURABLE

Une réunion de concertation sur la charte de la promotion immobilière et de la construction durable a eu lieu **le mercredi 24 mai 2023, à 19h, à la Maison de l'enfant**. Malakoff s'est dotée d'une charte pour poser les bases d'un partenariat constructif avec les opérateurs immobiliers et ainsi faire valoir des standards locaux pour ses nouvelles constructions. La Ville met à jour la charte de la promotion immobilière qui existe depuis 2017, après une première mise à jour en 2019, dans une idée d'adaptation au changement climatique et de bonne adaptabilité des logements.

Cette réunion de concertation se déroule sous la forme d'ateliers thématiques sur des sujets comme les nuisances de chantier, les performances énergétiques des constructions, et la biodiversité. La municipalité invite les habitants à participer à cette réflexion collective sur certains points de la charte qui seront amenés à évoluer.

PRÉSENTATION DU SITE MONROUSSEAU.FR : SOLUTION LOCALE POUR UN DÉSORDRE GLOBAL PAR ADRIAN KOSS, MEMBRE DU COLLECTIF D'ANIMATION DU CONSEIL DE QUARTIER.

Il s'agit d'un collectif lancé avec quelques voisins de la Résidence Rousseau (19 au 25 rue Jean-Jacques-Rousseau). Ce collectif souhaite utiliser un outil pour mettre en contact les riverains de la rue Rousseau, et leur permettre de s'auto-organiser pour tout type d'activité, par exemple la lutte contre l'augmentation des charges liées au chauffage. Mais il pourrait y avoir bien d'autres sujets partagés : échange de bonnes pratiques, d'objets, d'idées... Les habitant-es intéressé-es peuvent se rendre sur l'adresse **monrousseau.fr** ou envoyer un mail à **contact@monrousseau.fr**.



STATIONNEMENT DANS LE QUARTIER CENTRE

🗨 **Une habitante, membre du collectif d'animation du conseil de quartier interpelle la municipalité sur la présence d'une vingtaine de voitures du garage CLB, qui stationnent dans la rue Benjamin-Raspail et ne laissent aucune place de stationnement disponible pour les riverains. Elle ajoute qu'à l'approche du véhicule de contrôles de la police municipale, les garagistes payent des droits de stationnement de 15 minutes afin d'être en règle le temps de passage des agents alors que les voitures sont stationnées depuis près de 3 mois. Cette situation est similaire au passage du Théâtre et au passage Richard, des voitures stationnent sur le trottoir et empêchent la circulation des véhicules sur cette voie, dont le passage des pompiers et des livreurs. Elle dénonce également que certains habitants gardent les places de stationnement devant chez eux par des poubelles pour se les approprier. L'habitante signale aussi l'occupation des places réservées aux véhicules électriques sur le boulevard Gabriel-Péri par des voitures thermiques.**

🗨 **Une autre habitante, félicite l'amélioration de la situation du stationnement à Pierre-Valette depuis que le problème a été porté au conseil de quartier.**

La police municipale (PM) indique que cette demande a déjà été évoquée au précédent conseil de quartier et qu'elle l'a prise en compte. Les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) relèvent lors de leur passage les Forfaits Post Stationnement sur cette rue y compris sur les véhicules du garage. Il a été remonté aux agents que le gérant du garage se précipite sur l'horodateur dès qu'il les aperçoit. Il n'est pas possible d'interdire au garage de stationner les voitures de ses clients sur les emplacements de stationnement puisqu'il s'agit de la voie publique, en revanche il doit s'acquitter des droits de stationnement.

2/5



Concernant la rue Benjamin-Raspail, les ASVP ont relevé 38 forfaits post stationnement sur la période du 3 avril au 12 mai. À titre d'information, seuls 2 ASVP sont assermentés pour relever les forfaits post stationnement sur la ville.

En ce qui concerne le passage Richard et le Passage du Théâtre, ces deux rues sont répertoriées au sein du domaine public. La PM a en effet constaté des stationnements sur le trottoir lors de leurs passages. Par ailleurs depuis quelques temps la PM a répertorié d'autres rues du quartier centre où des véhicules sont stationnés de manière anarchique.

Les effectifs actuels ne permettent pas d'intervenir de manière efficiente sur ces problématiques tant sur la durée que sur la régularité du relevé des infractions. En effet la PM est souvent requise par les usagers ou les services de la police nationale pour diverses interventions. De plus, le fait de ne pas pouvoir relever régulièrement les infractions peut engendrer du mécontentement et de la frustration sur les usagers.

Des effectifs supplémentaires sont attendus début juin, mais ils ne seront pas opérationnels immédiatement. Avec la perspective de la période estivale (congrès, opérations tranquillité vacances) l'équipe de la Police Municipale au complet sera opérationnelle dès le mois de septembre.

En complément des propos de l'habitante, il est rappelé que le problème avait été entendu au dernier conseil de quartier et que le chef de la PM avait déclaré que ce problème allait être réglé rapidement, et qu'il y a eu des verbalisations dès le lendemain. La Ville a adopté et signé au conseil municipal une Charte handicap qui oblige de dégager les trottoirs et qu'il faut l'appliquer. Il faudrait que ce problème de stationnement soit réglé rapidement.

🗨️ Trop de véhicules stationnaient sur le trottoir au 12 rue Salvador-Allende, en face du chantier, car les potelets avaient été sectionnés par le promoteur. Les personnes en situation de handicap et les personnes avec des poussettes étaient gênées dans leur circulation.

La Ville a fait remonter ce dysfonctionnement au promoteur et le service voirie a mis en demeure l'entreprise de remettre en état l'accès au trottoir, qui a été libéré le 4 avril. La Ville va reprendre contact avec le promoteur pour que le balisage soit réalisé le plus rapidement possible.

Stations vélos

🗨️ Des habitants signalent que les cyclistes rencontrent des difficultés pour stationner leur vélo dans la rue Danicourt. Le terre-plein peut-il être remplacé par des arceaux pour vélos ?

L'îlot a été implanté pour permettre la sortie des véhicules du parking souterrain. Il est techniquement possible de créer des places vélos en lieu et place d'une place de parking voiture. L'emplacement est à déterminer et nécessite une validation de la municipalité.

🗨️ Il est signalé que des arceaux vélos installés à la station de métro Malakoff/ Plateau de Vanves sont dégradés (coupés à la disqueuse) depuis plus d'un an, ce qui entretient un climat d'insécurité pour les usagers. Que prévoit la municipalité et à quelle échéance ?

L'intercommunalité Vallée Sud Grand Paris est intervenue, depuis la tenue du conseil de quartier, pour installer de nouveaux arceaux vélos le 24 avril.

En plus des arceaux vélos, des consignes vélos sécurisées seront installées, toujours par VSGP en septembre 2023. Ces consignes proposent des centaines de places sécurisées, près des deux stations de métro Plateau de Vanves et Malakoff rue Etienne-Dolet. Ces installations devraient régler le problème de sécurisation du stationnement des vélos.



Sécurité routière

🗨️ Quelles sont les conditions de déclenchement des feux situés sur les intersections des rues Eugène-Varlin, Scellé et du boulevard Charles de Gaulle ? Un habitant signale qu'à vélo, et peut-être sur certains horaires, le feu semble particulièrement long alors que dès lors qu'une voiture s'approche le feu bascule en une quinzaine de secondes. Le feu positionné lui semble plus favorable aux véhicules motorisés.

Le territoire a précisé qu'il y avait une mauvaise connexion pour l'intersection entre la rue Scellé et le boulevard Charles-de-Gaulle, due au détecteur de boucle. Ce dernier a été remplacé et un réglage a été effectué. Les vélos sont donc détectés. Concernant la rue Eugène-Varlin, le feu est géré par une boucle. Le temps fixe de vert est de 10 secondes à 18 secondes maximum selon le nombre de véhicules. La situation est déjà optimisée et des modifications risqueraient également d'avoir des répercussions sur les autres carrefours à proximité.

Par ailleurs la Ville informe que le Département doit réaménager prochainement la traversée de cet axe pour les piétons au niveau de l'entrée du bâtiment de Safran.

🗨️ Le respect des limitations de vitesse ou des sas vélo sur l'avenue Pierre-Larousse est complètement illusoire. La Ville peut-elle mener une action de sensibilisation des automobilistes ?

La police municipale mène régulièrement des opérations de contrôle de vitesse sur cet axe. Il est rappelé qu'il y a plusieurs panneaux de limitation sur cette avenue ainsi que des feux pour remédier aux excès de vitesse.

🗨️ Il est signalé que le manque de dos d'ânes et de la vitesse non contrôlée génèrent beaucoup de nuisances sur la rue Nicomèdes-Pascual. Normalement ce problème est posé et pris en compte depuis des années mais il ne semblerait pas y avoir de changements malgré plusieurs interventions.

Il y a beaucoup de nuisances sonores et de comportements dangereux boulevard Gabriel-Péri. Devant le restaurant Chams, les voitures ont tendances à accélérer excessivement quand le feu passe au vert. La municipalité pourrait-elle installer un radar fictif pour inciter les véhicules à ralentir ? Il est rajouté que le passage Rousseau, à côté du conservatoire, est quasi-inondé par temps de fortes pluies parce qu'une partie de la bouche d'égout est obstruée. Cela a été signalé par l'habitant à Vallée Sud Grand Paris, sans qu'il n'y ait eu d'intervention.

Le traitement des demandes pour la voirie est différencié en fonction du statut juridique de chaque rue (départementale ou communale par exemple), ce qui ajoute une certaine complexité à la prise en charge des interventions.

Pour les comportements dangereux sur la route, il y a de plus en plus des opérations « coup de poing » avec la PM et la police nationale, ce qui a donné des résultats concluants. Les radars factices ont tendance à perdre en efficacité et en intérêt lorsqu'il est su que ce ne sont pas de vrais dispositifs.

La gestion de la voirie a été transférée au territoire Vallée Sud Grand Paris au 1^{er} avril 2023. Les habitants peuvent faire des signalements, soit en ligne sur le site de VSGP, soit au numéro de téléphone 0800 02 92 92.

Cette amélioration sur le site permettra aux habitants de suivre les étapes de traitement de leurs signalements avec une mise à jour du statut de la demande en : Prise en considération du message - Traitement - Traité.



La gestion de la voirie a été transférée au territoire Vallée Sud Grand Paris. Les habitants peuvent leur faire des signalements sur www.valleesud.fr dans l'espace «Votre portail de services en ligne» ou par téléphone au 0800 02 92 92.

4/5



QUESTIONS DIVERSES

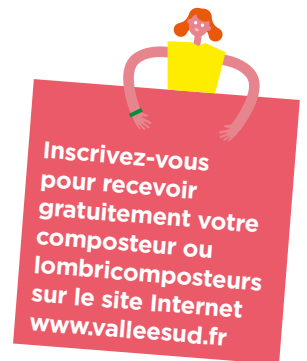
🗣️ **Les habitant.es souhaitent savoir ce qui est fait par la Ville pour lutter contre la pollution lumineuse.**

L'éclairage public est une compétence de VS GP. La Ville est toutefois sensible à ces questions. Par exemple, il n'y a aucun éclairage dans le Parc Salagnac, pour y préserver la faune nocturne et limiter la pollution lumineuse.

L'intensité lumineuse diminue de 22h à minuit de 25% puis de minuit à 5h de 50% pour remonter de 25% jusqu'à l'heure de l'extinction. Une expérimentation de diminution de 80% va être menée par VS GP sur certaines rues avant d'envisager une possible généralisation. Les habitants sensibles à cette question sont invités à communiquer leurs rues pour que la Ville prenne contact avec VS GP pour les inclure dans l'expérimentation. Toutefois, de plus en plus de jeunes filles et jeunes femmes interpellent des élu.es sur le fait qu'elles ont du mal à prendre certains passages qui sont peu ou pas éclairés la nuit et conforte un sentiment d'insécurité. Même si la Ville partage cette sensibilité à la réduction de la lumière, elle rappelle qu'il ne faut pas oublier de prendre en compte tous les usages derrière ces éclairages.

🗣️ **Comment la mairie compte-t-elle accompagner l'obligation de compostage à partir du 1^{er} janvier 2024 ? Les bacs à compost partagés actuels seront ils utilisés ?**

Le territoire, VS GP, propose gratuitement des composteurs individuels pour les jardins et des lombricomposteurs pour les appartements. Ils sont fournis aux habitants du territoire après inscription sur le site internet de VS GP.



Malaqueen

🗣️ **Un habitant a envoyé un mail pour alerter sur l'expulsion prochaine de Malaqueen et reproche à la municipalité de ne pas avoir agi à temps.**

Une membre du Malaqueen rappelle que la trêve hivernale est terminée et que le Malaqueen est expulsable depuis le 3 avril, ce qui sonne, pour elle, la fin du « centre social autogéré ». Pour elle, ce centre permettait d'accueillir des gens dans des conditions dignes, ce qui n'est plus le cas depuis l'avis d'expulsion. Elle poursuit que l'expulsion imminente met en péril ce tiers-lieu qui était le seul de Malakoff.

La Maire a pris connaissance avec attention du message relatif à l'expulsion prochaine du Malaqueen. Une mairie n'a pas le pouvoir de s'opposer à une décision de justice ; en revanche, les services sociaux municipaux ont pris contact depuis de nombreux mois avec les occupant.es du Malaqueen, dont certain.es sont suivies et accompagnées par le centre municipal de santé.

La Maire de Malakoff a écrit à plusieurs reprises au Préfet des Hauts-de-Seine pour lui rappeler ses obligations en matière d'hébergement. La municipalité n'a aucune hostilité de principe envers les occupant.es du Malaqueen et se mobilise pour que des solutions d'hébergement adaptées soient garanties par l'Etat. Le Préfet n'a pas souhaité répondre aux interpellations de la Ville.

🗣️ **La membre de Malaqueen rappelle que la solution d'hébergement d'urgence proposée est un recasement provisoire pour quelques nuits. Les personnes dans ce cas se retrouvent dans leur situation de départ, c'est-à-dire à la rue.**

Le maire adjoint délégué à l'action sociale est allé à la rencontre des membres et résidents du Malaqueen. À la suite de l'avis d'expulsion, il a été constaté que certains ont déménagé ou ont trouvé d'autres opportunités. La municipalité a ainsi échangé avec Malaqueen sur le volet social. Des personnes du Malaqueen se sont rendues au Centre communal d'action sociale (CCAS). La municipalité n'a pas attendu la situation actuelle pour agir. La Mairie soutient et a toujours accompagné les personnes en difficulté et œuvré pour leur dignité. L'action sociale est une compétence départementale, ce qui n'empêche pas la Ville d'intervenir sur ce domaine.

PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER CENTRE

Judi 8 juin 2023, à 19h, à l'Espace de vie sociale Pierre-Valette

5/5

